



Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2024

Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Ltée et de ses filiales (collectivement, « Osisko » ou la « Société ») pour les trois mois terminés le 31 mars 2024 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois mois terminés le 31 mars 2024. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit et des risques formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit et des risques rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 8 mai 2024, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois mois terminés le 31 mars 2024, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Faits saillants	2
Mise à jour corporative	3
Prévisions pour 2024	3
Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts	3
Placements en actions	17
Activités en matière de développement durable	18
Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités	19
Marché de l'or et des devises	19
Principales informations financières	20
Survol des résultats financiers	21
Liquidités et ressources en capital	23
Flux de trésorerie	24
Information trimestrielle	25
Information sectorielle	26
Transactions entre parties liées	27
Obligations et engagements contractuels	27
Arrangements hors bilan	28
Information sur les actions en circulation	28
Événements postérieurs au 31 mars 2024	28
Risques et incertitudes	29
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	29
Base d'établissement des états financiers consolidés	30
Estimations comptables critiques et jugements importants	31
Instruments financiers	31
Renseignements techniques	31
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	31
Énoncés prospectifs	33
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales	34
Informations sur la Société	35

Description de l'entreprise

Osisko est engagée dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux de métaux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 3 à 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur le complexe Canadian Malartic, situé au Québec (Canada).

Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de New York (« NYSE ») et a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko mise sur l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux précieux de grande qualité et de longue durée situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières bien établies. La Société a déployé du capital pour financer, en procédant à l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux, de l'exploration, du développement, la construction de nouvelles mines, des expansions, la réduction de dettes de contreparties et des acquisitions. Osisko s'efforce d'offrir aux investisseurs une exposition aux métaux précieux avec un plus faible profil de risque grâce à un inventaire d'actifs diversifiés sur les plans géographique et opérationnel. La Société vise à maintenir un bilan solide afin de lui permettre de déployer rapidement son capital dans de nouvelles occasions d'investissement.

Faits saillants

Premier trimestre de 2024

- 22 259 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (23 111 OEO au T1 2023²);
- Produits provenant des redevances et des flux de métaux de 60,8 millions de dollars (59,6 millions de dollars au T1 2023);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 50,4 millions de dollars (45,5 millions de dollars au T1 2023);
- Bénéfice net de 15,1 millions de dollars ou 0,08 \$ par action de base (20,8 millions de dollars ou 0,11 \$ par action de base en 2023);
- Bénéfice ajusté³ de 29,7 millions de dollars, 0,16 \$ par action de base (25,2 millions de dollars, 0,14 \$ par action de base au T1 2023);
- Remboursement de 43,6 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable;
- Solde de trésorerie de 70,6 millions de dollars et dette de 151,9 millions de dollars au 31 mars 2024;
- Nomination de M. David Smith, ancien chef de la direction financière de Mines Agnico Eagle Limitée, au conseil d'administration; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, versé le 14 avril 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 mars 2024.

Événements postérieurs au 31 mars 2024

- Remboursements additionnels de 18,6 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable et report de la date d'échéance du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028;
- Publication de la quatrième édition du rapport de développement durable de la Société, intitulé *Une croissance responsable*, et du *Recueil d'actifs 2024*; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 juin 2024, soit une augmentation de 8 %.

¹ Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux de métaux. Les onces d'argent gagnées en vertu d'ententes de redevances et de flux de métaux sont converties en OEO en multipliant les onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période et en divisant le résultat par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie sont convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître les prix moyens des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion.

² Trois mois terminés le 31 mars 2023 (« T1 2023 »).

³ « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS de comptabilité. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Mise à jour corporative

Le 24 janvier 2024, M. David Smith a été nommé au conseil d'administration. Le 31 janvier 2024, l'honorable John R. Baird a démissionné de son poste d'administrateur de la Société. Le 1^{er} avril 2024, M. Brendan Pidcock a été nommé au poste de vice-président à l'ingénierie.

L'assemblée générale annuelle 2024 des actionnaires de la Société aura lieu le 9 mai 2024 à Montréal au Québec.

Prévisions pour 2024

Osisko s'attend à ce que les OEO gagnées se situent entre 82 000 et 92 000 en 2024 avec une marge monétaire moyenne de 97 %. La réduction du nombre d'OEO prévues comparativement aux OEO gagnées en 2023 est principalement le résultat de l'arrêt des opérations à la mine de diamants Renard, de laquelle Osisko avait gagné 9 538 OEO en 2023.

Les prévisions d'Osisko quant aux redevances et ententes de flux de métaux pour 2024 reposent largement sur les prévisions publiques disponibles des partenaires exploitants. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Aux fins des prévisions pour 2024, les livraisons d'argent et de cuivre et les redevances en trésorerie ont été converties en OEO en utilisant des prix pour les métaux basés sur les estimations de prix consensuelles et un ratio des prix de l'or et de l'argent de 83 : 1. Les prévisions pour 2024 supposent aussi que des OEO commenceront à être gagnées en vertu du flux cuprifère CSA à compter du 15 juin 2024, ainsi que du projet Tocantinzinho de G Mining Venture Corp. et du projet Namdini de Shandong Gold Mining Co. Ltd plus tard dans l'année.

Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts

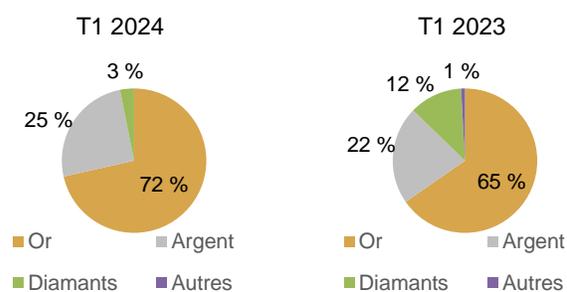
Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées en vertu des redevances, flux de métaux et autres intérêts de la Société :

	Trois mois terminés les	
	2024	31 mars 2023
<u>Or</u>		
Complexe Canadian Malartic, redevance	9 176	7 602
Eagle Gold, redevance	1 654	2 001
Éléonore, redevance	1 261	1 568
Island Gold, redevance	682	922
Seabee, redevance	890	546
Lamaque, redevance	530	474
Ermitaño, redevance	520	471
Bald Mountain, redevance	430	289
Pan, redevance	395	420
Fruta del Norte, redevance	88	91
San Antonio, flux	-	370
Autres	268	345
	15 894	15 099
<u>Argent</u>		
Mantos Blancos, flux	2 927	3 383
CSA, flux ⁽ⁱ⁾	1 143	-
Sasa, flux	868	957
Gibraltar, flux	627	620
Complexe Canadian Malartic, redevance	44	63
Autres	41	40
	5 650	5 063
<u>Diamants</u>		
Renard, flux ⁽ⁱⁱ⁾	697	2 708
Autres	1	41
	698	2 749
<u>Autres métaux</u>		
Redevance Kwale et autres	17	200
Total des OEO	22 259	23 111

(i) Osisko a acquis le flux argentifère CSA le 15 juin 2023. La date d'effet était le 1^{er} février 2023. Les produits relatifs aux onces gagnées entre le 1^{er} février 2023 et le 15 juin 2023 ont été comptabilisés au troisième trimestre de 2023, lorsque les onces d'argent ont été reçues et vendues par Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda »), une filiale à part entière de la Société.

(ii) Jusqu'au 30 avril 2022, les OEO gagnées du flux diamantifère Renard étaient exclues du calcul des OEO totales attribuables à Osisko puisque les flux de trésorerie issus du flux diamantifère Renard ont été réinvestis via le prêt relais contracté par l'opérateur de la mine jusqu'à cette date. Le 27 octobre 2023, Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), l'exploitant de la mine de diamants Renard, a annoncé qu'elle suspendait temporairement les activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »). En janvier 2024, Osisko a reçu un remboursement partiel de 1,9 million de dollars sur le prêt relais et a par la suite comptabilisé les OEO qui n'avaient pas été comptabilisées lorsque les produits du flux de diamants avaient été réinvestis.

OEO par produit



Prix des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 mars			
	2024		2023	
	Moyenne	Réalisé	Moyenne	Réalisé
Or ⁽ⁱ⁾	2 070 \$	2 073 \$	1 890 \$	1 890 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	23,34 \$	23,78 \$	22,55 \$	21,79 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,3486	s.o.	1,3525	s.o.

(i) Le prix moyen représente le prix « pm » en dollars US par once selon le London Bullion Market Association.

(ii) Le prix moyen représente le prix en dollars US par once selon le London Bullion Market Association.

(iii) Taux quotidien de la Banque du Canada.

Résumé du portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts

Au 8 mai 2024, Osisko détenait un portefeuille de 171 redevances, 14 flux de métaux et 4 ententes d'écoulement, ainsi que 7 options de redevances. Au moment présent, la Société a 19 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux de métaux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
En production	14	5	-	19
Développement	15	9	3	27
Exploration et évaluation	142	-	1	143
	171	14	4	189

Actifs en production

Actif	Exploitant	Intérêt ⁽ⁱ⁾	Substance	Juridiction
Amérique du Nord				
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % GSR ⁽ⁱⁱ⁾	Au	É.-U.
Complexe Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 3 à 5 % NSR	Au, Ag	Canada
Eagle Gold	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Corporation	Redevance de 1,8 à 3,5 % NSR	Au	Canada
Ermitaño	First Majestic Silver Corp.	Redevance de 2 % NSR	Au, Ag	Mexique
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 87,5 %	Ag	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 à 3 % NSR	Au	Canada
Lamaque	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Macassa TH	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Pan	Calibre Mining Corp.	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Flux de 2,4 %	Au, Ag	Mexique
Santana	Minera Alamos Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Mexique
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
En dehors de l'Amérique du Nord				
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Diamants	Brésil
CSA	Metals Acquisition Limited	Flux de 100 % Flux de 3,0 à 4,875 % ^(iv)	Ag Cu	Australie
Dolphin Tungsten ^(v)	Group 6 Metals Limited	1,5 % GRR	Tungstène (W)	Australie
Fruta del Norte	Lundin Gold Inc.	Redevance de 0,1 % NSR	Au	Équateur
Mantos Blancos	Capstone Copper Corp.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine du Nord

Principaux actifs d'exploration/d'évaluation et de développement

Actif	Exploitant	Intérêts	Substances	Juridiction
Akasaba Ouest	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2,5 % NSR	Au	Canada
Altar	Aldebaran et Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine
Arctic	South32 / Trilogy Metals Inc.	Redevance de 1 % NSR	Cu	É.-U.
Antakori	Regulus Resources Inc.	Redevance de 0,75 % à 1,5 % NSR	Cu, Au	Pérou
Back Forty	Gold Resource Corporation	Flux de 18,5 % Au / 85 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Bralorne	Talisker Resources Ltd	Redevance de 1,7 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Osisko Développement Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Cascabel	SolGold plc	Redevance de 0,6 % NSR	Cu, Au	Équateur
Casino	Western Copper & Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Cerro del Gallo	Argonaut Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au, Ag, Cu	Mexique
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Corvette	Patriot Battery Metals Inc.	Redevance de 2 % NSR	Lithium (Li)	Canada
Hammond Reef	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South32 Limited	Redevance de 1 % NSR sur le minerai sulfuré	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 % à 100 %	Ag	Canada
Kandiolé	Roscan Gold Corp.	Redevance de 1 % NSR	Au	Mali
Magino ^(vi)	Argonaut Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Marban	Minière O3	Redevance de 0,435 à 2 % NSR	Au	Canada
Marimaca	Marimaca Copper Corp.	Redevance de 1 % NSR	Cu	Chili
Namdini	Shandong Gold Co Ltd	Redevance de 1 % NSR	Au	Ghana
Pine Point	Coentreprise entre Métaux Osisko inc. et Appian Natural Resources Fund III	Redevance de 3 % NSR	Zn	Canada
San Antonio	Osisko Développement Corp.	Flux de 15 %	Au, Ag	Mexique
Spring Valley ^(vii)	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 à 3,5 % NSR	Au	É.-U.
Tocantinzinho	G Mining Ventures Corp.	Redevance de 0,75 % NSR	Au	Brésil
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
West Kenya	Shanta Gold Limited	Redevance de 2 % NSR	Au	Kenya
Wharekirauponga (WKP)	OceanaGold Corporation	Redevance de 2 % NSR	Au	Nouvelle-Zélande
White Pine	White Pine Copper LLC	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Windfall	Minière Osisko inc. (50 %) Gold Fields Limited (50 %)	Redevance de 2,0 à 3,0 % NSR	Au	Canada

(i) Excluant les fins de redevances et les réductions de flux, le cas échéant.

(ii) Revenu brut de fonderie (*gross smelter return* ou « GSR »).

(iii) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(iv) Les livraisons en vertu du flux cuprifère CSA devraient commencer après le 15 juin 2024.

(v) En juillet 2023, Group 6 Metals Limited a annoncé le début de la production commerciale de tungstène à la mine de tungstène Dolphin, et le premier concentré a ensuite été produit et exporté.

(vi) La redevance de 3 % NSR couvre une petite partie du plan minier actuellement proposé. La production commerciale a été déclarée à Magino en novembre 2023, mais Osisko ne s'attend pas à recevoir de paiements de redevances à court terme.

(vii) Une redevance de 3 à 3,5 % NSR s'applique au secteur principal des ressources; une redevance distincte de 0,5 à 2 % s'applique en périphérie de la propriété.

Principaux actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUSTRALIE



AUTRES

SASA Flux 100 % Ag

Distribution géographique des actifs



Principaux actifs en production – Mises à jour

Redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée)

La Société détient une redevance de 3 à 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec. Osisko est titulaire d'une redevance de 5,0 % NSR sur les gîtes souterrains East Gouldie et Odyssey Sud, une redevance de 3,0 % NSR sur le gîte souterrain Odyssey Nord et une redevance de 3,0-5,0 % NSR sur le gîte souterrain East Malartic, qui sont adjacents à la mine Canadian Malartic. La mine Canadian Malartic et la mine Odyssey forment maintenant le complexe Canadian Malartic. De plus, des frais d'usinage de 0,40 \$ par tonne sont payables à Osisko sur le minerai traité provenant de toute propriété qui ne faisait pas partie de la propriété Canadian Malartic au moment de la vente de la mine en 2014.

Prévisions pour 2024

Le 15 février 2024, Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») a annoncé une production prévue de 615 000 à 645 000 onces d'or à Canadian Malartic pour l'année 2024.

Mise à jour des activités

Le 25 avril 2024, Agnico Eagle a annoncé une production d'or au complexe Canadian Malartic de 186 906 onces pour le premier trimestre de 2024, comparativement à 161 370 onces pour le premier trimestre de 2023, reflétant le débit de traitement plus élevé à l'usine, les teneurs en or plus élevées découlant de la contribution d'Odyssey et les taux de récupération à l'usinage plus élevés que prévus.

Dans la fosse Barnat, la bonne disponibilité et la productivité de l'équipement, combinées à l'extraction dans des zones de minerai ultramafique plus tendre, ont contribué à la solide performance opérationnelle et ce, malgré les conditions météorologiques difficiles. À Odyssey Sud, le taux d'extraction minière et la production étaient légèrement inférieurs aux niveaux prévus. Les opérations souterraines devraient bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre au deuxième trimestre de 2024 avec le lancement d'un deuxième front minier et l'ajout de quatre camions de halage de 65 tonnes. La réconciliation des chantiers à Odyssey Sud reste positive, principalement grâce à la contribution des zones internes, ce qui a entraîné la production d'environ 16 % d'onces d'or de plus que ce qui avait été anticipé. Le débit de traitement à l'usine continue de surpasser les niveaux prévus en raison du traitement de roches plus tendres.

Dans la fosse Canadian Malartic, Agnico Eagle a poursuivi la construction de la berme centrale (achevé à environ 74 %) en préparation pour le dépôt des résidus miniers dans la fosse, qui devrait débuter vers la mi-2024. Au premier trimestre de 2024, à la mine Odyssey, le développement de la rampe a continué de surpasser les taux d'avancement prévus; la rampe a atteint le premier niveau de production à East Gouldie (niveau 75) en février et une profondeur de 765 mètres au 31 mars 2024.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a publié une première estimation de réserves minérales probables de 5,2 millions d'onces d'or pour le gisement East Gouldie (47 millions de tonnes à une teneur de 3,42 grammes par tonne (« g/t ») Au). Ceci a entraîné une augmentation des réserves minérales prouvées et probables à 7,9 millions d'onces d'or au complexe Canadian Malartic (142,3 millions de tonnes à une teneur de 1,73 g/t Au). Les ressources minérales mesurées et indiquées mises à jour englobent 1,1 million d'onces d'or (17,4 millions de tonnes à une teneur de 1,88 g/t Au) et les ressources minérales présumées englobent 9,5 millions d'onces d'or (138,9 millions de tonnes à une teneur de 2,12 g/t Au) au 31 décembre 2023.

Le 20 juin 2023, Agnico Eagle a présenté les résultats d'une étude interne sur la mine souterraine Odyssey (« l'étude sur la mine Odyssey de 2023 ») ainsi que les résultats d'exploration du complexe Canadian Malartic. L'étude sur la mine Odyssey de 2023 a mis en lumière une augmentation de 23 % de la production d'or payable au cours de la durée de vie de la mine Odyssey, comparativement à ce qu'indiquait l'étude interne de 2020. L'étude de 2023 a également mis en évidence une prolongation de la durée de vie de la mine jusqu'en 2042 grâce à un plan minier qui comprend environ 9,0 millions d'onces d'or, dont 0,2 million dans les réserves minérales probables (2,8 millions de tonnes d'une teneur de 2,22 g/t Au), 4,8 millions d'onces dans les ressources indiquées (45,5 millions de tonnes d'once à une teneur de 3,31 g/t Au) et 4,0 millions d'onces d'or dans les ressources présumées (53,5 millions de tonnes à une teneur de 2,32 g/t Au). Les estimations de ressources et de réserves de l'étude sur la mine Odyssey de 2023 ne sont plus à jour, toutefois, le plan minier présenté dans cette étude est le plus récent publié par Agnico Eagle et l'inventaire minéral global est, dans l'ensemble, cohérent avec les ressources et les réserves mises à jour au 31 décembre 2023.

Mise à jour sur l'exploration à Canadian Malartic

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a annoncé que les travaux de forage d'expansion avaient permis de prolonger les ressources minérales présumées d'East Gouldie latéralement vers l'ouest sur une distance d'environ 870 mètres. Le 25 avril 2024, Agnico Eagle a annoncé des résultats positifs à l'est des ressources minérales d'East Gouldie, incluant 4,5 g/t Au sur 30,0 mètres à 1 162 mètres de profondeur et à 1 060 mètres à l'est des réserves minérales actuelles, ainsi que 3,1 g/t Au sur 32,8 mètres à 1 556 mètres de profondeur et à 420 mètres à l'est de la portion inférieure des réserves minérales d'East Gouldie. Les résultats de forage démontrent que le corridor reste ouvert vers l'est, avec un fort potentiel de classer un vaste secteur dans les ressources minérales présumées d'ici la fin de l'année 2024. Les intersections notables comprennent : 6,2 g/t Au sur 6,7 mètres à 1 300 mètres de profondeur à l'ouest, et 6,7 g/t Au sur 13,5 mètres à 1 470 mètres de profondeur à l'est du gisement. Agnico Eagle continuera de tester les extensions vers l'est et vers l'ouest du gisement East Gouldie en 2024, dans le but de potentiellement ajouter un nouveau front minier. Agnico Eagle s'attend à dépenser environ 20,4 millions de dollars US pour réaliser 137 000 mètres de forage au complexe Canadian Malartic en 2024. Les plans d'exploration à la mine Odyssey comprennent 102 500 mètres de forage avec cinq objectifs : poursuivre le forage de conversion des ressources minérales présumées d'East Gouldie en ressources minérales indiquées, tester les extensions immédiates d'East Gouldie, poursuivre le forage de conversion des ressources minérales présumées du gisement Odyssey Sud en ressources minérales indiquées, investiguer plus à fond les zones internes à Odyssey, et convertir les ressources minérales présumées du gisement Odyssey Nord en ressources minérales indiquées.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 25 avril 2024 intitulé « *Agnico Eagle Reports First Quarter 2024 Results – Strong Quarterly Gold Production and Cost Performance Drive Record Quarterly Free Cash Flow; 2023 Sustainability Report Released* », les communiqués de presse d'Agnico Eagle du 15 février 2024 intitulés « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2023 Results – Record Quarterly and Annual Gold Production and Free Cash Flow; Record Mineral Reserves Increased 10.5%; Updated Three-Year Guidance* » et « *Agnico Eagle Provides an Update on 2023 Exploration Results and 2024 Exploration Plans – Mineral Reserves Up 10.5% Year-Over-Year to 54 Moz; Initial Mineral Reserve of 5.2 Moz Declared at East Gouldie; Initial Underground Mineral Resources Declared at Detour Lake of 1.6 Moz* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 20 juin 2023 intitulé « *Agnico Eagle Provides Update on Canadian Malartic Complex - Internal Study Demonstrates Improved Value, Extends Mine Life and Supports Potential Future Production Growth in the Abitibi Greenstone Belt; Positive Exploration Results Expected to Result in Increased Mineral Reserves and Mineral Resources; Additional Property Scale Targets Being Evaluated* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Mantos Blancos (Capstone Copper Corp.)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, est titulaire d'un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, une mine à ciel ouvert située dans la région d'Antofagasta au Chili. La mine est détenue et exploitée par Capstone Copper Corp. (« Capstone »).

En vertu de l'entente du flux, Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de la mine Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (5,8 millions d'onces avaient été livrées au 31 mars 2024), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Capstone à Osisko Bermuda.

Prévisions pour 2024

Le 24 janvier 2024, Capstone a annoncé que, selon les prévisions, les volumes de production à Mantos Blancos augmenteront en 2024 en raison d'un débit de traitement plus élevé. Mantos Blancos s'efforce actuellement d'atteindre avec régularité la capacité installée de 20 000 tonnes par jour (« t/j »). La société met en œuvre un plan visant à rétablir la stabilité de l'usine qui comprend une amélioration de l'entretien et l'optimisation du concentrateur et du système des résidus miniers. Durant le premier semestre de 2024, l'accent sera mis sur la réception et l'installation des mises à niveau d'ingénierie et des infrastructures dans le secteur d'assèchement des résidus miniers de l'usine. Capstone s'attend à ce que Mantos Blancos atteigne les taux de traitement opérationnels nominaux vers la fin du deuxième trimestre.

Mise à jour des activités

Le 2 mai 2024, Capstone a annoncé que la production du premier trimestre était plus basse que prévue, principalement en raison d'un arrêt planifié de l'usine en février, afin de préparer le site pour l'installation de nouveaux équipements requis pour atteindre une capacité de 20 000 t/j, et des teneurs d'alimentation plus basses découlant de la séquence d'exploitation minière. Les résultats ont aussi été affectés dans une moindre mesure par un entretien non planifié.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Capstone du 24 janvier 2024, intitulé « *Capstone Copper Provides 2024 Guidance and Announces 2023 Production Results* » et le communiqué de presse de Capstone du 2 mai 2024, intitulé « *Capstone Copper Reports First Quarter 2024 Results* », tous deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Eagle Gold (Victoria Gold Corp.)

Osisko est titulaire d'une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch au centre du Yukon (Canada), où se trouve la mine Eagle Gold détenue et exploitée par Victoria Gold Corp. (« Victoria »), s'appliquant à tous les métaux jusqu'à ce que 97 500 onces d'or aient été livrées à Osisko, et de 3 % NSR par la suite. En date du 31 mars 2024, un total de 31 305 onces d'or avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Prévisions pour 2024

Le 20 février 2024, Victoria a annoncé une production prévue de 165 000 à 185 000 onces d'or à la mine Eagle Gold pour l'année 2024.

Mise à jour des activités

Le 10 avril 2024, Victoria a annoncé une production de 29 580 onces d'or au premier trimestre de 2024, comparativement à 37 619 onces au premier trimestre de 2023. Les tonnes de minerai extraites et empilées sur la halde de lixiviation en tas au premier trimestre de 2024 étaient similaires aux tonnes de minerai extraites et empilées au premier trimestre de 2023, mais la production d'or était en baisse d'une année à l'autre en raison des teneurs plus basses reflétant la séquence d'exploitation minière du gisement Eagle, le calendrier de placement des tonnes empilées pour lixiviation et les taux d'empilement plus bas que prévus au quatrième trimestre de 2023. La teneur en or et le taux de récupération métallurgique montrent toujours un bon rapprochement avec le modèle des réserves pour Eagle Gold.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 24 février 2023, Victoria a publié un rapport technique mis à jour pour Eagle Gold, incluant un plan d'exploitation révisé sur la durée de vie de la mine. Le plan révisé sur la durée de vie de la mine prévoit une production moyenne de 202 000 onces d'or par année au cours des 8 premières années, atteignant un sommet de 219 000 onces en 2025, et une augmentation du débit de traitement pour atteindre un régime constant de 11,5 millions de tonnes par année au courant de l'année 2025. La récupération sur la durée de vie de la mine est estimée à 76,2 % et plus de 2,0 millions d'onces d'or seraient produites sur la durée de vie résiduelle de la mine.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Victoria du 15 janvier 2024, intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Annual and Fourth Quarter 2023 Production Results* » et le communiqué de presse de Victoria du 24 février 2023, intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Updated Technical Report* », tous deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 1,8 % à 3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située dans la province du Québec et exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »). Osisko perçoit présentement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Prévisions pour 2024

Le 22 février 2024, Newmont a annoncé une production prévue de 270 000 onces d'or à la mine Éléonore pour l'année 2024. Newmont a aussi annoncé que l'entreprise cherchait à se départir de six actifs secondaires, incluant la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 24 avril 2024, Newmont a annoncé une production à Éléonore de 56 000 onces d'or comparativement à 66 000 onces d'or au premier trimestre de 2024. La diminution est principalement attribuable aux teneurs plus basses traitées au premier trimestre de 2024.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 22 février 2024, Newmont a fait état de réserves minérales prouvées et probables à Éléonore comprenant 8,9 millions de tonnes à une teneur de 5,38 g/t Au pour 1,5 million d'onces d'or au 31 décembre 2023. Ce résultat est relativement stable comparativement au 31 décembre 2022 et ce, malgré la production de 2023.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Newmont du 25 avril 2024 intitulé « *Newmont Reports First Quarter 2024 Results* » et le communiqué de presse de Newmont du 22 février 2024, intitulé « *Newmont Announces 2023 Mineral Reserves for Integrated Company of 136 Million Gold Ounces with Robust Copper Optionality of 30 Billion Pounds* », tous deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine du Nord. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe. Le droit d'Osisko Bermuda en vertu du flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné livrée (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement en fonction de l'inflation à partir de 2017 (6,69 \$ US par once en 2024).

Mise à jour des activités

Le 9 avril 2024, Central Asia a annoncé 89 933 onces d'argent payables à Osisko pour le premier trimestre de 2024, comparativement à 56 989 onces d'argent au premier trimestre de 2023.

Durant le premier trimestre de 2024, l'usine de remblai en pâte a fonctionné à régime constant de telle sorte que le placement de remblai en pâte s'est poursuivi entre les niveaux 990 et 910 mètres. La formation des employés en abattage par longs trous a aussi été complétée. La construction de l'usine de résidus miniers empilés à sec se poursuit tel que prévu et la mise en service à sec et le placement initial de gâteau filtré sur le site aménagé à cet effet sont prévus au deuxième semestre de 2024.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 9 avril 2024, intitulé « *Q1 2024 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 3,00 % sur la propriété de la mine Island Gold (toutes les ressources et les réserves actuelles sont couvertes par des redevances), exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Prévisions pour 2024

Le 10 janvier 2024, Alamos a publié ses prévisions pour 2024 pour la mine Island Gold, de produire entre 145 000 et 160 000 onces d'or. La production prévue pour Island Gold en 2024 est cohérente avec les prévisions antérieures et représente une augmentation de 16 % comparativement à la production de 2023, reflétant les teneurs plus élevées qui devraient être extraites. Selon les prévisions, les teneurs continueront de grimper en 2025 et, combinées aux taux d'extraction minière et de traitement plus élevés vers la deuxième partie de l'année, devraient mener à une augmentation additionnelle de 16 % de la production.

Mise à jour des activités

Le 24 avril 2024, Alamos a annoncé une production d'or pour le premier trimestre à Island Gold de 33 400 onces d'or comparativement à 32 900 onces d'or au premier trimestre de 2023. Le taux d'extraction minière souterraine s'est établi à 1 173 t/j en moyenne durant le premier trimestre de 2024, une baisse de 3 % comparativement à la même période l'an dernier, et un peu moins que le niveau annuel ciblé de 1 200 t/j. La teneur moyenne extraite était de 10,53 g/t Au au premier trimestre de 2024, conforme aux prévisions annuelles et 10 % plus élevée qu'à la même période de l'année précédente.

Mise à jour de l'expansion

Le 27 mars 2024, Alamos a annoncé l'acquisition amicale d'Argonaut Gold Inc. (« Argonaut Gold ») et de sa mine d'or et de l'usine Magino, immédiatement adjacentes à la mine Island Gold d'Alamos. La transaction devrait être clôturée au troisième trimestre de 2024.

Les travaux de construction de l'usine et du parc à résidus dans le cadre de la phase d'expansion 3+ d'Island Gold, planifiés antérieurement par Alamos, ne seront plus nécessaires à la suite de l'acquisition annoncée de l'usine de 10 000 t/j de Magino, située à deux kilomètres du puits d'Island Gold. Les infrastructures plus grandes de l'usine et du parc à résidus à Magino permettront maintenant d'accommoder également l'inventaire de ressources et de réserves minérales en pleine expansion à Island Gold. À compter de 2025, le minerai en provenance d'Island Gold devrait être traité dans l'usine Magino, plus grande et offrant un meilleur rapport coût-efficacité, procurant ainsi d'importantes synergies d'exploitation continues.

La construction de la phase d'expansion 3+ s'est poursuivie tout au long du premier trimestre de 2024. L'installation des composantes mécaniques et électriques de la salle des treuils et du chevalement a été complétée, le fonçage du puits a progressé jusqu'à une profondeur de 185 mètres à la fin du premier trimestre grâce aux taux de fonçage qui ont grimpé jusqu'à 2,5 mètres par jour en mars, l'ingénierie détaillée de l'usine de pâte est achevée à 85 %, l'émission des contrats d'approvisionnement pour les équipements à long délai de livraison se poursuit en vue du début des activités de construction au deuxième semestre de 2024, et la société a avancé le développement latéral afin de soutenir des taux d'extraction minière plus élevés. La phase d'expansion 3+ se poursuit en respect de l'échéancier en vue d'être achevée au premier semestre de 2026.

Le plan minier accéléré et élargi d'Alamos à Island Gold devrait permettre une transition plus rapide vers une production plus importante en provenance des secteurs visés par les redevances de 2 % et 3 % NSR d'Osisko plutôt que de l'inventaire minéral visé par la redevance de 1,38 % NSR d'Osisko. Une petite partie de la limite est de la fosse Magino est assujettie à une redevance de 3 % NSR, et Osisko s'attend à y gagner des OEO à compter de 2030 et par la suite. Le potentiel d'exploration souterrain antérieurement mis en lumière par Argonaut Gold sur ce claim est situé à moins de 300 mètres des infrastructures souterraines existantes à Island Gold.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 20 février 2024, Alamos a annoncé que les réserves et les ressources minérales combinées à Island Gold avaient grimpé de 16 %, toutes catégories confondues, pour s'établir à 6,1 millions d'onces, déduction faite de l'épuisement, au 31 décembre 2023. Les réserves et les ressources minérales combinées augmentent maintenant depuis huit années consécutives, et les teneurs ont aussi augmenté substantiellement au cours de cette période. En tenant compte de l'épuisement minier jusqu'à maintenant, 7,5 millions d'onces ont été découvertes à Island Gold, qui continue de se tailler une place à titre de gisement à la plus haute teneur et à la plus forte croissance au monde. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables ont augmenté à 1,7 million d'onces d'or (5,2 millions de tonnes à une teneur de 10,30 g/t Au). Il s'agit de la onzième année consécutive de croissance des réserves minérales. Les ajouts aux réserves minérales totalisent 394 000 onces, ce qui a plus que compensé l'épuisement minier de 134 000 onces d'or. L'augmentation découle de la conversion des ressources minérales existantes et de la découverte de nouvelles réserves minérales, situées en majorité à proximité des infrastructures souterraines existantes.

Les ressources minérales converties ont aussi été plus que remplacées, à des teneurs plus élevées, reflétant d'importants ajouts près des infrastructures existantes. Cela comprend une augmentation de 146 % des ressources minérales mesurées et indiquées, à 0,7 million d'onces (2,6 millions de tonnes à une teneur de 8,73 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées ont également augmenté de 4 % pour atteindre 3,7 millions d'onces (7,9 millions de tonnes à une teneur de 14,58 g/t Au).

Mise à jour des activités d'exploration

Le 24 avril 2024, Alamos a annoncé que le programme d'exploration 2024 à proximité de la mine continuera de miser sur la définition de nouvelles ressources et réserves minérales à proximité des horizons de production et des infrastructures souterraines existantes, avec du forage d'exploration sous terre et en surface.

Un budget total de 19 millions de dollars US a été alloué pour l'exploration à Island Gold en 2024, en hausse comparativement aux 14 millions de dollars US alloués en 2023, avec un programme d'exploration élargi, tant au niveau régional qu'à proximité de la mine.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 24 avril 2024 intitulé « *Alamos Gold Reports First Quarter 2024 Results* », le communiqué de presse d'Alamos du 27 mars 2024 intitulé « *Alamos Gold Announces Friendly Acquisition of Argonaut Gold* », le communiqué de presse d'Alamos du 20 février 2024 intitulé « *Alamos Gold Reports Mineral Reserves and Resources for the Year-Ended 2023* », le communiqué de presse d'Alamos du 13 février 2024 intitulé « *Alamos Gold Intersects Additional High-Grade Mineralization Near Existing Infrastructure at Island Gold which is Expected to Drive Further Growth in Mineral Reserves and Resources* » et le communiqué de presse d'Alamos du 10 janvier 2024 intitulé « *Alamos Gold Achieves Increased 2023 Guidance with Record Annual Production and Provides Three-Year Production and Operating Guidance* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux CSA (Metals Acquisition Limited)

Osisko Bermuda détient un flux argentifère et un flux cuprifère pour la mine de cuivre CSA exploitée par Metals Acquisition Limited (« Metals Acquisition »). Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. Osisko Bermuda aura aussi le droit de recevoir du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au 5^e anniversaire de la date de clôture (le 15 juin 2023), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées, et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison.

Metals Acquisition exploite et acquiert des sociétés métallurgiques et minières situées dans des territoires stables, de haute qualité et essentiels aux efforts d'électrification et de décarbonisation de l'économie mondiale. Le 15 juin 2023, la société a conclu l'acquisition de la mine de cuivre CSA qui était détenue par une filiale de Glencore plc.

Le 17 juillet 2023, Osisko Bermuda recevait sa première livraison d'argent. Du 1^{er} février 2023 au 31 mars 2024, environ 415 000 onces d'argent ont été acquises et vendues par Osisko Bermuda en vertu de son flux argentifère CSA. Les livraisons de cuivre affiné en vertu du flux cuprifère CSA devraient commencer le 15 juin 2024.

Mise à jour des activités

Après la fin de l'année 2023, Metals Acquisition a réussi à amasser 325 millions de dollars australiens grâce à son inscription à la Bourse d'Australie (« ASX »). Le produit de l'inscription à l'ASX a été utilisé pour rembourser en totalité la facilité de contrepartie différée à Glencore plc en lien avec l'acquisition de CSA par Metals Acquisition, et le solde devrait servir à accroître le fonds de roulement pour faciliter une plus grande marge de manœuvre opérationnelle et une croissance potentielle de la production, et pour fournir du financement additionnel pour les programmes d'exploration et le développement minier à la mine CSA.

Le 29 avril 2024, Metals Acquisition a annoncé une production pour le premier trimestre de 8 786 tonnes de cuivre, en baisse de 11 % d'un trimestre à l'autre, en raison d'une panne de courant (sur trois jours de production) et des teneurs plus basses extraites des gisements Est et Ouest. Les activités minières se sont déplacées vers la fin du premier trimestre dans des secteurs à plus haute teneur au sein des zones QTSN et QTSC, réduisant l'abattage minier aux gisements Est et Ouest.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 22 avril 2024, Metals Acquisition a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de 2023 ainsi que ses prévisions de production pour CSA, incluant :

- Une augmentation de 64 % des réserves minérales, après remplacement de l'épuisement, à 14,9 millions de tonnes à une teneur de 3,3 % de cuivre pour 494 000 tonnes de cuivre contenu;
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (excluant les réserves minérales) ont augmenté à 4,7 millions de tonnes à une teneur de 4,9 % de cuivre (auparavant nulles) pour 229 000 tonnes de cuivre contenu; et
- Une augmentation de 67 % de la durée de vie de la mine, à onze ans (jusqu'à la fin de 2034) en se basant uniquement sur les réserves minérales.

Les réserves minérales de 2023 ne s'étendent que jusqu'à 95 mètres à la verticale sous la position actuelle de la rampe. Tous les gisements (autres que QTS South Upper A) sont ouverts dans au moins une direction et les travaux de forage se poursuivent afin de continuer d'augmenter les ressources minérales et les réserves minérales, sous réserve de succès d'exploration et de facteurs économiques favorables.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Metals Acquisition du 28 mars 2024, intitulé « *Metals Acquisition Limited Provides Notice of 2023 Annual Report and Conference Call Details* » et le rapport annuel de 2023 correspondant, ainsi que le communiqué de presse de Metals Acquisition du 29 avril 2024, intitulé « *Metals Acquisition Limited Announces March 2024 Quarterly Activities Report* », tous déposés au www.sec.gov/edgar.

Redevance Ermitaño (First Majestic Silver Corp.)

Osisko est titulaire d'une redevance de 2 % NSR sur la mine souterraine d'or et d'argent Ermitaño (« Ermitaño ») exploitée par First Majestic Silver Corp. (« First Majestic ») et située dans l'état du Sonora au Mexique. Le traitement du minerai d'Ermitaño à l'usine de traitement Santa Elena a débuté en décembre 2021.

Prévisions pour 2024

Le 16 janvier 2024, First Majestic a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 1,10 et 1,12 million d'onces d'argent et entre 81 000 et 90 000 onces d'or en 2024 à Ermitaño.

Mise à jour des activités

Le 16 avril 2024, First Majestic a annoncé une production de 355 205 onces d'argent et 21 713 onces d'or au premier trimestre de 2024, conforme au plan de production prévu par la société pour 2024.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 1^{er} avril 2024, First Majestic a publié une mise à jour de ses estimations de réserves minérales et de ressources minérales de 2023 pour la mine souterraine Ermitaño. Les estimations de réserves minérales prouvées et probables à Ermitaño sont restées relativement stables, malgré une production record de 9,6 millions d'onces d'équivalent d'argent à Ermitaño en 2023. Le potentiel d'expansion continue des ressources à la mine Ermitaño (zones Luna et Soledad) demeure un point d'intérêt prioritaire pour First Majestic au cours de la prochaine année, avec 22 000 mètres de forage planifiés en 2024.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de First Majestic du 16 avril 2024, intitulé « *First Majestic Produces 5.2 Million AgEq Oz in Q1 2024* », le communiqué de presse de First Majestic du 1^{er} avril 2024, intitulé « *First Majestic Announces 2023 Mineral Reserve and Mineral Resource Estimates* », le communiqué de presse de First Majestic du 16 janvier 2024, intitulé « *First Majestic Produces 6.6 Million AgEq Oz in Q4 2023 and 26.9 Million AgEq Oz in 2023; Announces 2024 Production and Cost Guidance and Announces Conference Call Details* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Prévisions pour 2024

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 75 000 et 85 000 onces d'or en 2024 et prévoit une production moyenne d'environ 75 000 onces annuellement au cours des cinq prochaines années. La production à Seabee devrait être plus forte aux premier et troisième trimestres de 2024, reflétant les teneurs traitées. Les teneurs devraient s'établir en moyenne entre 5,0 et 6,0 g/t Au en 2024, soit légèrement au-dessus de la teneur des réserves minérales à Seabee.

Mise à jour des activités

SSR Mining prévoit publier ses résultats pour le premier trimestre de 2024 le 8 mai 2024, après la fermeture des marchés.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé que les dépenses d'exploration et de développement des ressources consolidées à Seabee étaient estimées à 15,0 millions de dollars US et avaient comme objectif principal de définir un premier inventaire de réserves minérales sur les cibles Porky et Porky West. D'autres travaux de forage seront aussi effectués dans la zone Gap Hangingwall afin d'évaluer de potentielles extensions des réserves minérales existantes et de la durée d'exploitation à Seabee. Les travaux d'exploration de niveau plus précoce se poursuivent également sur l'ensemble de la grande propriété Seabee, incluant un suivi par échantillonnage et des vérifications potentielles par forage de plusieurs cibles régionales.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves minérales de 2,1 millions de tonnes à une teneur de 5,17 g/t Au pour 343 000 onces d'or. Cette estimation exclut les ressources indiquées et mesurées de 1,6 million de tonnes à une teneur de 4,4 g/t Au pour 218 300 onces d'or et les ressources présumées de 2,75 millions de tonnes à une teneur de 5,2 g/t Au pour 462 500 onces d'or.

Le projet Seabee est en exploitation continue depuis 30 ans et a fait ses preuves en ce qui concerne le remplacement des réserves minérales, et SSR s'attend à ce que la situation se maintienne.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 13 février 2024 intitulé « *SSR Mining Issues Multi-Year Guidance and Technical Reports for all Operating Assets* », le communiqué de presse de SSR Mining du 16 janvier 2024 intitulé « *SSR Mining Delivers Strong Fourth Quarter Production and Achieves 2023 Consolidated Production Guidance* » et le résumé du rapport technique de SSR Mining du 12 février 2024 intitulé « *Technical Report Summary on the Seabee Gold Operation* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère rattaché à la part attribuable à Taseko Mines Limited (« Taseko ») de la production de la mine de cuivre Gibraltar, détenue par Gibraltar Mines Ltd et située en Colombie-Britannique, au Canada. Le flux a été modifié le 29 juin 2023, en augmentant le pourcentage d'or affiné devant être livré de 75 % à 87,5 % de la production d'argent payable. Le seuil de réduction pour les livraisons d'argent en vertu du flux a aussi été reporté pour coïncider avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Lorsqu'un total de 6,3 millions d'onces d'argent aura été livré, l'argent raffiné à livrer sera réduit à 30,625 % de l'argent payable produit à Gibraltar par la suite. Aucun prix de transfert en espèces n'est payable par Osisko au moment de la livraison pour les onces d'argent livrées. En date du 31 mars 2024, un total de 1,3 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Mise à jour des activités

Le 25 mars 2024, Taseko a annoncé l'acquisition de l'intérêt résiduel de 12,5 % dans la mine Gibraltar auprès de Dowa Metals & Mining Co., Ltd et Furukawa Co., Ltd.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Taseko du 25 mars 2024, intitulé « *Taseko Acquires 100% of Gibraltar Mine* », déposé sur www.sedarplus.ca.

Redevance Lamaque (Eldorado Gold Corporation)

Osisko détient une redevance de 1 % NSR sur la mine d'or Lamaque, incluant le gisement Triangle présentement exploité et les gîtes prometteurs Ormaque, Plug #4 et Parallèle. Osisko détient également une redevance de 2,5 % NSR sur la propriété Bourlemaque. La mine Lamaque est exploitée par Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») et est située au Québec (Canada).

Prévisions pour 2024

Le 22 février 2024, Eldorado a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 175 000 et 190 000 onces d'or en 2024 au complexe Lamaque. En 2024, l'accent sera mis sur le forage de conversion des ressources à Ormaque, le prélèvement d'un échantillon en vrac et la réalisation d'une étude de pré faisabilité en vue d'annoncer une première estimation de réserves à la fin de l'année.

Eldorado a aussi publié ses prévisions pour les quatre prochaines années, indiquant qu'elle s'attend à produire entre 180 000 et 200 000 onces d'or à Lamaque en 2027.

Mise à jour des activités

Le 25 avril 2024, Eldorado a annoncé une production à Lamaque de 42 299 onces d'or pour le premier trimestre de 2024, en hausse de 12 % comparativement aux 37 884 onces produites au premier trimestre de 2023, principalement en raison du débit de traitement accru à l'usine découlant d'un taux d'utilisation plus élevé à l'usine et d'un accès au minerai empilé. La teneur moyenne a diminué à 5,81 g/t Au au premier trimestre de 2024 comparativement à 6,06 g/t Au au premier trimestre de 2023.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 22 février 2024, Eldorado a dévoilé ses plans d'exploration pour 2024. Les travaux de forage d'expansion des ressources et de conversion des ressources à la mine Triangle seront axés sur les zones C6 et C7 avec environ 26 000 mètres de forage planifiés. Une nouvelle galerie d'exploration et une plateforme de forage au niveau 785 permettront le forage de sondages plus courts et de meilleurs angles aux fins de la conversion des ressources.

Le programme d'exploration 2024 à Ormaque devrait inclure environ 35 000 mètres de forage de conversion des ressources souterraines au sein des ressources présumées existantes. Ces travaux de forage continueront de tester les deux tiers supérieurs du gîte afin de convertir davantage de ressources présumées en ressources indiquées (jusqu'à la lentille E100). De plus, environ 18 000 mètres de forage en surface sont planifiés, afin de tester les extensions vers l'est et en-dessous du gîte connu.

Environ 13 000 mètres de forage d'exploration souterraine sont planifiés à partir de plateformes le long de la rampe Sigma-Triangle, pour tester de nombreuses cibles conceptuelles ainsi que les extensions d'intersections de forage à haute teneur obtenues antérieurement dans le secteur Sigma-Lamaque-Ormaque. Par ailleurs, environ 19 000 mètres de forage en surface ont été planifiés pour tester des cibles dans le même secteur mais plus loin de la rampe. Ces travaux de forage cibleront des systèmes filoniens à haute teneur dont le contexte géologique et le style de minéralisation sont similaires à ceux historiquement exploités à Sigma et à Lamaque, incluant des vérifications de nouvelles cibles conceptuelles qui ont été définies au cours des dernières années.

Environ 5 000 mètres de forage en surface sont prévus pour tester différentes cibles peu avancées, principalement au sein du Batholite de Bourlamaque, qui ont été définies par une combinaison de résultats de forage historiques, d'anomalies géophysiques, de géochimie des tills et de cartographie géologique. Les travaux de forage devraient cibler des systèmes filoniens à haute teneur dont le contexte géologique et le style de minéralisation sont similaires à ceux historiquement exploités à la mine Beaufor et aux mines dans le secteur Herbin.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Eldorado du 25 avril 2024, intitulé « *Eldorado Gold Reports First Quarter 2024 Financial and Operational Results; Steady Start to 2024* » et le communiqué de presse d'Eldorado du 22 février 2024, intitulé « *Eldorado Announces 2024 Detailed Production & Cost Guidance; Provides Four-Year Growth Profile* », les deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Renard (Stornoway Diamonds (Canada) Inc.)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway et située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec.

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la LACC afin de pouvoir restructurer son entreprise.

Le 3 avril 2024, Winsome Resources Ltd (« Winsome ») a annoncé l'acquisition d'une option d'achat exclusive, pouvant être exercée d'ici au 30 septembre 2024, visant l'acquisition des actifs composés de la mine Renard et des infrastructures associées ou de la totalité du capital émis dans Stornoway. Advenant l'exercice de l'option, la contrepartie payable par Winsome pour l'acquisition serait de 52,0 millions de dollars en espèces, en actions de Winsome ou en une combinaison des deux au gré de Winsome, répartis de la façon suivante :

- 15,0 millions de dollars payables à la clôture de l'acquisition proposée;
- 22,0 millions de dollars payables à l'anniversaire de 12 mois de la clôture; et
- 15,0 millions de dollars payables à l'anniversaire de 24 mois de la clôture.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Dans certains cas, Osisko peut investir dans des actions de sociétés en même temps qu'elle acquiert des redevances, des flux de métaux ou d'autres intérêts semblables, ou dans l'objectif d'améliorer sa capacité d'acquérir de futures redevances, flux de métaux ou intérêts semblables. Certaines positions de placement peuvent être considérées comme des entreprises associées en vertu des normes IFRS de comptabilité en raison de la participation détenue, des droits de nomination au conseil d'administration et/ou d'autres faits et circonstances.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Au premier trimestre de 2024, Osisko a vendu des placements en capitaux propres pour un produit net de 3,3 millions de dollars (montant nul au premier trimestre de 2023).

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les billets et les bons de souscription) au 31 mars 2024 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	99 385	96 333
Autres	84 672	84 672
	184 057	181 005

- (i) La valeur comptable correspond au montant comptabilisé au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et à la juste valeur pour les autres placements, conformément aux normes IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et coentreprises* et IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 mars 2024.

Principal placement dans une entreprise associée

Osisko Développement Corp.

Au 31 mars 2024, le principal placement de la Société dans une entreprise associée était Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement »). Osisko Développement est une société d'exploration minière et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux en Amérique du Nord. Les principaux projets détenus par Osisko Développement sont le projet aurifère Cariboo (« Cariboo ») en Colombie-Britannique au Canada, le projet aurifère San Antonio (« San Antonio ») dans l'état du Sonora au Mexique, et la propriété Tintic (« Tintic ») en Utah aux États-Unis d'Amérique. Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur Cariboo, un flux aurifère et argentifère de 15 % sur San Antonio et un flux de métaux de 2,5 % sur Tintic.

Le projet aurifère Cariboo contient des ressources minérales probables de 2,03 millions d'onces d'or (16,7 millions de tonnes à une teneur de 3,78 g/t Au), des ressources minérales mesurées et indiquées de 1,57 million d'onces d'or (14,7 millions de tonnes à une teneur de 3,33 g/t Au) et des ressources minérales présumées totalisant 1,71 million d'onces d'or (15,5 millions de tonnes à une teneur de 3,44 g/t Au). Une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 a été déposée en janvier 2023, faisant état d'une production d'or annuelle moyenne de 163 695 onces sur une durée d'exploitation de 12 ans, avec une valeur actualisée nette après impôt de 502 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (hors endettement) de 20,7 % à un prix de 1 700 \$ US par once d'or. L'étude envisageait un projet minier réalisé par étapes, la phase 1 étant une opération de 1 500 t/j produisant 72 501 onces d'or pendant les trois premières années, et la phase 2 grimant à 4 900 t/j pour produire 193 798 onces d'or par année sur la durée de vie résiduelle de la mine.

Le 10 octobre 2023, Osisko Développement a annoncé l'obtention du certificat d'évaluation environnementale (« EE ») pour le projet aurifère Cariboo. L'obtention du certificat d'EE conclut le processus d'EE du projet qui avait été amorcé en octobre 2019. Une demande de permis conjointe en vertu des lois de la Colombie-Britannique sur les mines et sur l'environnement (*BC Mines Act / Environmental Management Act*) est en traitement et Osisko Développement s'attend à recevoir ces derniers permis au cours du deuxième trimestre de 2024.

Dans ses états financiers consolidés pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023, Osisko Développement a indiqué que son fonds de roulement au 31 décembre 2023 ne sera pas suffisant pour répondre à ses obligations, engagements et dépenses prévues jusqu'à l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. La capacité d'Osisko

Développement à poursuivre ses activités et à financer ses activités prévues dépend de la capacité de la direction d'Osisko Développement à obtenir du financement supplémentaire à l'avenir. L'incapacité d'obtenir d'autre financement dans l'avenir pourrait avoir un impact et/ou restreindre les activités planifiées de la société et pourrait entraîner, sans s'y limiter, la suspension de certaines activités de développement et la cession de certains placements afin de générer des liquidités. Si la direction d'Osisko Développement n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la société pourrait être incapable de poursuivre ses activités.

Au 31 mars 2024, la Société détenait 33 333 366 actions ordinaires, correspondant à une participation de 39,6 % dans Osisko Développement (39,6 % au 31 décembre 2023). La Société exerce une influence notable sur Osisko Développement et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse et autres documents publics d'Osisko Développement disponibles sur www.sedarplus.ca et sur leur site Web (www.osiskodev.com).

Activités en matière de développement durable

En tant que fournisseur de capitaux, la Société a une grande responsabilité importante dans la promotion et le maintien de pratiques commerciales durables afin de maximiser la valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

Tout au long de 2023 et du premier trimestre de 2024, la Société a continué de progresser dans ses initiatives environnementales, sociales et de gouvernance tout en maintenant une position de chef de file d'après MSCI et Sustainalytics. Les récentes améliorations au niveau de la gouvernance comprennent l'ajout de deux nouveaux administrateurs indépendants, M. Norman MacDonald et M. David Smith, ainsi que la nomination d'un président du conseil indépendant. La Société a aussi mis en place plusieurs politiques clés, incluant des politiques portant sur les ressources humaines, la santé et la sécurité, les droits de la personne, et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et a nommé une vice-présidente dédiée au développement durable et aux communications chargée de faire avancer les initiatives d'Osisko en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

En appui au mandat d'Osisko d'aligner ses décisions d'allocation de capital sur des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), la Société a officialisé son processus de diligence raisonnable en matière d'investissement en élaborant un outil de dépistage et de suivi ESG. Cet outil s'aligne sur les pratiques exemplaires de l'industrie et permet à la Société d'évaluer la performance ESG d'actifs potentiels et de partenaires miniers sur la base de différents critères, avant d'investir et pour assurer un suivi après le déploiement de capital.

Dans le cadre de son engagement à faire face aux défis climatiques, Osisko a procédé à une analyse des risques liés au climat et à une analyse de scénarios pour déterminer l'exposition de ses principaux actifs aux risques et aux opportunités climatiques. Cette analyse a contribué à l'élaboration d'une stratégie en matière de changement climatique pour 2024-2027, structurée autour de trois principaux piliers : la gestion des risques financiers liés au climat, la quête d'un avenir à faibles émissions, et l'amélioration de la gouvernance et de la divulgation. Chaque pilier inclut des engagements spécifiques visant à assurer le suivi et à mesurer les progrès.

Au début de l'année 2024, Osisko a acheté des crédits de carbone certifiés « Gold Standard » par l'entremise de Key Carbon Ltd, qui finance et soutient des projets de carbone. Ces crédits de carbone ont entièrement compensé les émissions indirectes de portée 2 et de portée 3 associées au travail de bureau de la Société en 2023 (excluant les émissions financées).

Osisko a continué d'améliorer les compétences et la sensibilisation à l'interne, par l'entremise de formations ciblées sur la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé et la sécurité, et les droits de la personne. En 2023, la Société a élaboré de nouvelles directives internes en matière d'investissement communautaire, afin de maximiser l'impact de ses contributions, et a accordé plus de 325 000 millions de dollars en dons dans trois principaux domaines : éducation, social/communautaire, et changement climatique/environnement. Les investissements communautaires d'Osisko et les initiatives de bénévolat des employés ont continué de soutenir les communautés locales autour de notre siège social et celles autour de nos partenaires miniers.

Pour un bilan détaillé des initiatives d'Osisko en matière de développement durable, il y a lieu de consulter la quatrième édition du rapport de développement durable d'Osisko, intitulé *Une croissance responsable*, publié le 10 avril 2024.

Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 20 février 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, versé le 15 avril 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 mars 2024.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de la NYSE, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 mars 2024, les détenteurs de 17,1 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 1,0 million de dollars. Par conséquent, 47 415 actions ordinaires ont été émises le 15 avril 2024 à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2023, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 9 258 298 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2023 sont autorisés du 12 décembre 2023 jusqu'au 11 décembre 2024. Les achats quotidiens seront limités à 94 834 actions ordinaires, hormis les dispenses relatives aux achats en bloc.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2024, la Société n'a acheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

À la suite d'une solide performance en 2023, le marché de l'or a continué d'afficher des gains notables au premier trimestre de 2024 et les prix ont grimpé de 6,5 % pour atteindre 2 214 \$ US l'once à la fin du trimestre. Le prix moyen de l'or s'est établi à 2 070 \$ US l'once au premier trimestre de 2024, sa moyenne trimestrielle la plus élevée en dollars réels, comparativement à 1 890 \$ US l'once au premier trimestre de 2023.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2024 (T1)	2 214 \$	1 985 \$	2 070 \$	2 214 \$
2023	2 078	1 811	1 941	2 078
2022	2 039	1 629	1 800	1 812
2021	1 943	1 684	1 799	1 820
2020	2 067	1 474	1 770	1 888

Le prix moyen de l'or en dollars canadiens s'est établi à 2 791 \$ l'once au premier trimestre de 2024 comparativement à 2 556 \$ l'once au premier trimestre de 2023. Le prix de l'or a clôturé le premier trimestre de 2024 à 3 000 \$ l'once, comparativement à 2 679 \$ l'once à la fin de 2023.

Devise

La valeur du dollar canadien a varié entre 1,3316 et 1,3593 au premier trimestre de 2024 pour clôturer à 1,3550 comparativement à 1,3226 au 31 décembre 2023. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3486 au premier trimestre de 2024, comparativement à 1,3525 au premier trimestre de 2023. La Banque du Canada a maintenu son taux de financement à un jour à 5,00 % au premier trimestre de 2024, son plus haut niveau en 22 ans.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2024 (T1)	1,3593	1,3316	1,3486	1,3550
2023	1,3875	1,3128	1,3497	1,3226
2022	1,3856	1,2451	1,3013	1,3544
2021	1,2942	1,2040	1,2535	1,2678
2020	1,4496	1,2718	1,3415	1,2732

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action) ⁽¹⁾

	Trois mois terminés les	
	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Produits	60 751	59 587
Coût des ventes	(1 833)	(4 041)
Épuisement	(11 524)	(13 495)
Bénéfice brut	47 394	42 051
Bénéfice d'exploitation	39 904	34 346
Bénéfice net	15 073	20 848
Bénéfice net par action		
De base et dilué	0,08	0,11
Total des actifs	1 956 655	2 008 740
Total de la dette à long terme	151 944	134 370
Flux de trésorerie d'exploitation	50 377	45 450
Dividende par action ordinaire	0,060	0,055
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (<i>en milliers</i>)		
De base	185 761	184 429
Dilué	186 870	185 694
Prix moyen réalisé de l'or (par once vendue)		
En \$ CA ⁽²⁾	2 800	2 562
En \$ US	2 073	1 890
Bénéfice ajusté ⁽³⁾	29 714	25 155
Bénéfice ajusté par action de base ⁽³⁾	0,16	0,14

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux normes IFRS de comptabilité.

(2) Aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

(3) « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS de comptabilité. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Premier trimestre de 2024

- Produits provenant des redevances et des flux de métaux de 60,8 millions de dollars comparativement à 59,6 millions de dollars au T1 2023;
- Bénéfice brut de 47,4 millions de dollars, comparativement à 42,1 millions de dollars au T1 2023;
- Bénéfice d'exploitation de 39,9 millions de dollars comparativement à 34,3 millions de dollars au T1 2023;
- Bénéfice ajusté de 15,1 millions de dollars ou 0,08 \$ par action de base comparativement à 20,8 millions de dollars ou 0,11 \$ par action de base au T1 2023; et
- Bénéfice ajusté⁴ de 29,7 millions de dollars ou 0,16 \$ par action de base comparativement à 25,2 millions de dollars ou 0,14 \$ par action de base au T1 2023; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 50,4 millions de dollars, comparativement à 45,5 millions de dollars au T1 2023.

Les produits tirés de redevances et de flux de métaux ont augmenté à 60,8 millions de dollars au premier trimestre de 2024 comparativement à 59,6 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison des prix des métaux plus élevés, en partie contrebalancés par des livraisons légèrement inférieures en vertu des ententes de redevances et de flux de métaux.

Le bénéfice brut a atteint 47,4 millions de dollars au premier trimestre de 2024 comparativement à 42,1 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Le coût des ventes et l'épuisement ont diminué, principalement en raison de la répartition des ventes (il n'y a eu aucune vente de diamants issus du flux Renard au premier trimestre de 2024) et d'une diminution des livraisons.

Les charges générales et administratives (« G&A ») et les frais de développement des affaires sont restés relativement stables au premier trimestre de 2024. Les charges G&A étaient de 6,1 millions de dollars au premier trimestre de 2024 comparativement à 6,2 millions de dollars au premier trimestre de 2023, tandis que les frais de développement des affaires étaient de 1,4 million de dollars au premier trimestre de 2024 comparativement à 1,5 million de dollars au premier trimestre de 2023.

Le bénéfice d'exploitation au premier trimestre de 2024 a grimpé à 39,9 millions de dollars comparativement à 34,3 millions de dollars au premier trimestre de 2023, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé.

Le bénéfice net pour le premier trimestre de 2024 s'élevait à 15,1 millions de dollars comparativement à 20,8 millions de dollars pour le premier trimestre de 2023. La diminution en 2024 est principalement attribuable à la quote-part hors caisse de la perte d'entreprises associées plus élevée et à une perte de change.

Le bénéfice ajusté a atteint 29,7 millions de dollars au premier trimestre de 2024, comparativement à 25,2 millions de dollars au premier trimestre de 2023, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par des charges financières plus importantes et des produits d'intérêts plus bas. Des détails sur le bénéfice ajusté sont fournis à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au premier trimestre de 2024 étaient de 50,4 millions de dollars, comparativement à 45,5 millions de dollars au premier trimestre de 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés et la baisse du coût des ventes.

⁴ « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois mois terminés les 31 mars 2024 et 2023 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2024	2023
		\$	\$
Produits	(a)	60 751	59 587
Coût des ventes	(b)	(1 833)	(4 041)
Épuisement	(c)	(11 524)	(13 495)
Bénéfice brut	(d)	47 394	42 051
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(6 130)	(6 209)
Développement des affaires	(f)	(1 360)	(1 496)
Bénéfice d'exploitation		39 904	34 346
Autres charges, montant net	(g)	(16 929)	(5 107)
Bénéfice avant les impôts sur le résultat		22 975	29 239
Charge d'impôts sur le résultat	(h)	(7 902)	(8 391)
Bénéfice net		15 073	20 848

(a) Les produits se présentent comme suit :

	2024			2023		
	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 800	13 769	38 542	2 562	13 537	34 676
Argent vendu	32	502 914	16 129	29	424 628	12 519
Diamants vendus	-	-	-	161	43 013	7 027
Autres (payés en trésorerie)	-	-	6 080	-	-	5 365
			<u>60 751</u>			<u>59 587</u>

L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues au premier trimestre de 2024 est principalement le résultat de l'acquisition du flux argentifère CSA en juin 2023. La diminution des diamants vendus est attribuable à l'arrêt des opérations à la mine de diamants Renard au quatrième trimestre de 2023.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux (et des diamants en 2023) en vertu des ententes de flux de métaux, ainsi que des redevances gouvernementales et des frais d'affinage, d'assurance, de transport et autres coûts liés aux métaux reçus en vertu des ententes de redevances. Pour les trois mois terminés le 31 mars 2024, le coût des ventes s'est élevé à 1,8 million de dollars, comparativement à 4,0 millions de dollars pour les trois mois terminés le 31 mars 2023. La diminution au premier trimestre de 2024 est principalement le résultat de la répartition des ventes 2024 (il n'y a eu aucune vente de diamants issus du flux Renard au premier trimestre de 2024) et d'une diminution des livraisons.
- (c) Les redevances, flux de métaux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes connexes. Les charges d'épuisement pour le premier trimestre de 2024 s'élevaient à 11,5 millions de dollars comparativement à 13,5 millions de dollars pour le premier trimestre de 2023. La diminution au premier trimestre de 2024 est principalement le résultat de la répartition des ventes et d'une diminution des livraisons.

(d) La répartition de la marge monétaire⁵ et du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	2024	2023
	\$	\$
<u>Redevances</u>		
Produits	44 544	39 178
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(105)	(135)
Marge monétaire (en dollars)	44 439	39 043
Épuisement	(5 534)	(6 848)
Bénéfice brut	38 905	32 195
<u>Flux de métaux</u>		
Produits	16 207	20 409
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(1 728)	(3 906)
Marge monétaire (en dollars)	14 479	16 503
Épuisement	(5 990)	(6 647)
Bénéfice brut	8 489	9 856
<u>Droits de redevances et de flux de métaux</u>		
Marge monétaire totale (en dollars)	58 918	55 546
Divisé par le total des produits	60 751	59 587
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	97,0 %	93,2 %
Total – Bénéfice brut	47 394	42 051

(e) Les charges G&A sont restées stables à 6,1 millions de dollars au premier trimestre de 2024, comparativement à 6,2 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

(f) Les frais de développement des affaires sont restés stables à 1,4 million de dollars au premier trimestre de 2024, comparativement à 1,5 million de dollars au premier trimestre de 2023.

(g) Les autres charges nettes de 16,9 millions de dollars au premier trimestre de 2024 comprennent un montant de 13,6 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, des charges financières de 3,7 millions de dollars et une perte de change de 3,2 millions de dollars, en partie compensés par une variation des pertes de crédit attendues de 1,9 million de dollars, des produits d'intérêts de 1,3 million de dollars et une variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de 0,5 million de dollars.

Les autres charges nettes de 5,1 millions de dollars au premier trimestre de 2023 comprennent un montant de 6,1 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et des charges financières de 2,9 millions de dollars, en partie compensés par des produits d'intérêts de 2,1 millions de dollars et un gain net sur placements de 1,8 million de dollars (lequel inclut un gain hors trésorerie découlant de la dilution de placements de 4,8 millions de dollars, en partie contrebalancé par une variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net).

(h) Le taux d'imposition effectif pour le premier trimestre de 2024 est de 34,4 % comparativement à 28,7 % pour la période comparative en 2023. Le taux d'imposition statutaire est de 26,5 % en 2024 et 2023. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont les autres produits non imposables, les autres charges non déductibles et les revenus imposables à un taux plus bas. Des impôts en espèces de 0,5 million de dollars ont été payés au premier trimestre de 2024 comparativement à 0,9 million de dollars au premier trimestre de 2023. Les impôts versés correspondaient aux impôts sur les redevances gagnées dans des juridictions étrangères.

Liquidités et ressources en capital

Au 31 mars 2024, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 70,6 millions de dollars, comparativement à 67,7 millions de dollars au 31 décembre 2023.

Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour les trois mois terminés le 31 mars 2024 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie* du présent rapport de gestion.

⁵ La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS de comptabilité. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes (net de l'épuisement) des produits. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Facilité de crédit

Un montant total de 550,0 millions de dollars est disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars.

En avril 2024, la date d'échéance de la facilité a été reportée du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028. La marge non engagée reste sujette à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Durant les trois mois terminés le 31 mars 2024, la Société a remboursé un montant de 43,6 millions de dollars sur la facilité. Au 31 mars 2024, le taux d'intérêt effectif sur le solde prélevé était de 7,1 %, incluant la marge applicable.

La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 31 mars 2024, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie pour les trois mois terminés les 31 mars 2024 et 2023 (en milliers de dollars) :

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Exploitation	51 058	48 722
Éléments du fonds de roulement	(681)	(3 272)
Activités d'exploitation	50 377	45 450
Activités d'investissement	4 273	(1 914)
Activités de financement	(52 482)	(14 984)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	712	(16)
Augmentation nette de la trésorerie	2 880	28 536
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	67 721	90 548
Trésorerie au 31 mars	70 601	119 084

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au cours du premier trimestre de 2024 se sont élevés à 50,4 millions de dollars, comparativement à 45,5 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés et la baisse du coût des ventes.

Activités d'investissement

Durant le premier trimestre de 2024, les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement se sont élevés à 4,3 millions de dollars, comparativement aux flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 1,9 million de dollars au cours du premier trimestre de 2023.

Au premier trimestre de 2024, la cession de placements en capitaux propres a généré un produit de 3,3 millions de dollars, et un autre montant de 1,9 million de dollars a été reçu suivant le remboursement partiel du prêt relais à Stomoway, qui avait été provisionné en 2023. Ces entrées de trésorerie ont été en partie contrebalancées par l'acquisition de billets à recevoir de 0,9 million de dollars, qui sont présentés dans les *placements à court terme* aux bilans consolidés.

Au premier trimestre de 2023, Osisko a acquis des billets à recevoir de 1,9 million de dollars, qui ont été présentés dans les *placements à court terme* et les *autres placements* aux bilans consolidés.

Activités de financement

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement au premier trimestre de 2024 se sont élevés à 52,5 millions de dollars, comparativement à 15,0 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

Au cours du premier trimestre de 2024, Osisko a remboursé 43,6 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires, a versé 10,4 millions en dividendes et 3,0 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action différées et avec restrictions, et a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 4,9 millions de dollars.

Au cours du premier trimestre de 2023, Osisko a remboursé 13,5 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires, a versé 9,8 millions en dividendes et 0,5 million de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action différées et avec restrictions, et a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 8,9 millions de dollars.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous : (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

	2024	2023				2022		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
OEO	22 259	23 275	23 292	24 465	23 111	25 023	23 850	22 243
Trésorerie	70 601	67 721	70 754	70 033	119 084	90 548	300 542	449 283
Total des actifs	1 956 655	1 965 987	2 176 118	2 191 128	2 008 740	1 996 301	2 135 607	2 923 434
Total de la dette à long terme	151 944	191 879	315 390	319 650	134 370	147 950	298 232	305 236
Capitaux propres	1 676 941	1 650 498	1 737 560	1 748 097	1 759 062	1 737 211	1 727 376	2 375 745
Produits ⁽²⁾	60 751	65 164	62 069	60 500	59 587	61 914	53 661	51 545
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ⁽²⁾	50 377	50 721	43 464	47 392	45 450	48 524	51 067	34 965
Dépréciation d'actifs, déduction faite des impôts ⁽²⁾	-	88 000	27 906	21 227	271	3 000	275	384
(Perte nette) bénéfice net ⁽²⁾	15 073	(67 153)	(19 999)	17 961	20 848	22 408	28 014	18 059
(Perte nette) bénéfice net par action de base et dilué(e) ⁽²⁾	0,08	(0,36)	(0,11)	0,10	0,11	0,12	0,15	0,10
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	185 761	185 353	185 304	185 093	184 429	184 265	184 839	185 316
- Dilué	186 870	185 353	185 304	186 267	185 694	184 682	185 850	185 630
Cours des actions à la clôture à la TSX	22,23	18,91	15,95	20,36	21,36	16,32	14,07	12,98
Cours des actions à la clôture à la NYSE	16,42	14,28	11,75	15,10	15,82	12,07	10,10	10,10
Prix de l'or (moyen en \$ US)	2 070	1 971	1 928	1 976	1 890	1 727	1 729	1 871
Taux de change à la clôture ⁽³⁾ (\$ US / \$ CA)	1,3550	1,3624	1,3520	1,3428	1,3533	1,3544	1,3707	1,2886

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux normes IFRS de comptabilité.

(2) Les données comparatives des deuxième et troisième trimestres de 2022 ont été retraitées afin de se conformer à la présentation actuelle en un seul secteur d'exploitation et des activités abandonnées (pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023). Les données présentées se rapportent uniquement aux activités poursuivies.

(3) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Au premier trimestre de 2024, la Société a remboursé un montant de 43,6 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable.

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a vendu son placement en capitaux propres dans Minière Osisko inc. pour un produit net de 127,9 millions de dollars et a utilisé les fonds pour rembourser une partie du solde de sa facilité de crédit renouvelable. La Société a aussi comptabilisé des charges de dépréciation de 23,5 millions de dollars sur le flux Tintic et de 64,5 millions de dollars sur le placement en capitaux propres dans Osisko Développement.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société, par l'entremise d'Osisko Bermuda, a acquis des flux argentifère et cuprifère sur la mine CSA pour 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) et des actions ordinaires de Metals Acquisition, qui a acquis la mine CSA, pour 40,0 millions de dollars US (50,0 millions de dollars). La transaction a été financée à l'aide de liquidités disponibles (à hauteur d'environ 30 %) et d'un prélèvement de la facilité de crédit renouvelable.

Au quatrième trimestre de 2022, Osisko a remboursé ses débetures convertibles pour un montant de 300,0 millions de dollars, en utilisant 150,0 millions de dollars de son solde de liquidités et en prélevant le solde sur sa facilité de crédit renouvelable.

Au troisième trimestre de 2022, Osisko a déconsolidé Osisko Développement. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Information sectorielle

Le président et chef de la direction (le principal décideur opérationnel) organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux de métaux et autres intérêts. Tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques tirés de la vente de métaux précieux et d'autres matières premières reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux de métaux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux de métaux ou l'autre intérêt. Pour les trois mois terminés les 31 mars 2024 et 2023, les produits tirés des redevances, des ententes de flux de métaux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2024						
Redevances	44 247	250	47	-	-	44 544
Flux de métaux	2 125	8 258	3 307	-	2 517	16 207
	46 372	8 508	3 354	-	2 517	60 751
2023						
Redevances	38 285	381	23	489	-	39 178
Flux de métaux	9 741	8 293	-	-	2 375	20 409
	48 026	8 674	23	489	2 375	59 587

(i) Le Canada a généré 90 % des produits en Amérique du Nord durant les trois mois terminés le 31 mars 2024 (90 % durant les trois mois terminés le 31 mars 2023).

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2024, deux droits de redevances et ententes de flux de métaux ont généré des produits de 34,6 millions de dollars (trois droits de redevances et ententes de flux de métaux ont généré des produits de 35,8 millions de dollars pour les trois mois terminés le 31 mars 2023), ce qui représente 57 % des produits (60 % des produits pour les trois mois terminés le 31 mars 2023), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 26,4 millions de dollars (20,5 millions de dollars pour les trois mois terminés le 31 mars 2023).

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2024, les produits tirés des métaux précieux représentaient près de 100 % du total des produits. Pour les trois mois terminés le 31 mars 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 87 % et 12 % des produits totaux, respectivement.

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux de métaux et autres intérêts par juridiction, au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux de métaux et autres intérêts se rapportent (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mars 2024							
Redevances	636 179	182 899	11 257	71 809	-	14 868	917 012
Flux de métaux	187 687	164 526	196 930	-	30 216	46 805	626 164
Ententes d'écoulement	-	-	9 576	-	5 019	-	14 595
	823 866	347 425	217 763	71 809	35 235	61 673	1 557 771
31 décembre 2023							
Redevances	638 871	182 858	11 257	71 809	-	14 868	919 663
Flux de métaux	185 912	163 149	194 267	-	29 494	46 379	619 201
Ententes d'écoulement	-	-	9 348	-	4 899	-	14 247
	824 783	346 007	214 872	71 809	34 393	61 247	1 553 111

(i) 80 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 31 mars 2024 (80 % au 31 décembre 2023).

Transactions entre parties liées

Au 31 mars 2024, des billets à recevoir d'entreprises associées de 6,9 millions de dollars US (9,3 millions de dollars) étaient inclus dans les placements à court terme (6,2 millions de dollars US (8,2 millions de dollars) au 31 décembre 2023).

Obligations et engagements contractuels

Investissements dans des droits de redevances et de flux de métaux

Au 31 mars 2024, les engagements significatifs liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux de métaux sont détaillés dans le tableau suivant. La Société a l'intention d'honorer ces engagements en utilisant son solde de liquidités, les flux de trésorerie que devraient générer ses activités d'exploitation et/ou en procédant à des prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable.

Société	Projet (actif)	Versements	Évènements déclencheurs
Gold Resource Corporation	Projet Back Forty (flux aurifère)	5,0 millions \$ US 25,0 millions \$ US	Obtention de tous les permis importants pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	45,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage, des droits de surface de la propriété et de tous les permis importants requis pour la construction, d'une décision positive quant à la construction et de la levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

Ententes de flux de métaux et ententes d'écoulement

Le tableau suivant résume les engagements significatifs liés à des actifs en production et des actifs à l'étape du développement avancé de paiements pour l'or et l'argent à l'égard desquels Osisko détient des droits contractuels en vertu d'ententes d'achat de métaux précieux associées, au 31 mars 2024 :

Intérêts	Production payable attribuable devant être achetée		Paiement en trésorerie par once/carat (\$ US)		Durée de l'entente	Date de l'entente
	Argent	Autres	Argent	Autres		
CSA, flux ⁽¹⁾	100 %	3,0 à 4,875 % (cuivre)	4 %	4 %	Durée de vie de la mine	Juin 2023
Gibraltar, flux ⁽²⁾	87,5 %		Aucun		Durée de vie de la mine	Mars 2018 Modifiée en juin 2023
Mantos Blancos, flux ⁽³⁾	100 %		8 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2015 Modifiée en août 2019
Renard, flux ⁽⁴⁾		9,6 % (diamants)		Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	Juillet 2014 Modifiée en octobre 2018
Sasa, flux ⁽⁵⁾	100 %		6,69 \$		40 ans	Novembre 2015

- (1) Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné correspondant à 100 % de l'argent payable produit par la mine CSA pour la durée de vie de la mine, et aura le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,0 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'au cinquième anniversaire des ententes, puis 4,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 2,25 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. Au 5^e anniversaire de la date de clôture (le 15 juin 2023), Metals Acquisition aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda de 20,0 millions de dollars US à 40,0 millions de dollars US. Si l'option est exercée, Osisko Bermuda aura toujours le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,25 % - 4,0625 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 23 900 à 28 450 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 1,5 % - 1,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine.
- (2) Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 87,5 % de la production d'argent de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 6,3 millions d'onces d'argent lui aient été livrées à Osisko, et 30,625 % de la production par la suite. En date du 31 mars 2024, un total de 1,3 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (3) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %. En date du 31 mars 2024, un total de 5,8 millions d'onces d'argent avait été livré à Osisko Bermuda en vertu de l'entente de flux.
- (4) Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- (5) Prix sujet à une indexation établie au moindre entre 3 % ou l'inflation sur l'année civile précédente évaluée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) du prix par once après 2016.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, autre que les obligations et engagements contractuels mentionnés ci-dessus.

Information sur les actions en circulation

Au 8 mai 2024, 185 965 959 actions ordinaires et 3 040 842 options d'achat d'actions étaient émises et en circulation.

Évènements postérieurs au 31 mars 2024

Facilité de crédit renouvelable

Subséquemment au 31 mars 2024, la Société a remboursé un montant total de 18,6 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable et a reporté la date d'échéance du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028.

Dividendes

Le 8 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 juin 2024.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux de métaux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie assujetties à un certain nombre de facteurs de risque, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers partenaires de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »). Si l'un ou l'autre des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois mois terminés le 31 mars 2024 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois mois terminés le 31 mars 2024 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, lesquels ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations qui comportent des exigences actuellement en vigueur ou des exigences à venir ont été publiées. Ces normes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur l'exercice actuel ou les exercices futurs de la Société; ainsi, ils ne sont pas abordés dans le présent rapport, à l'exception des modifications aux normes IAS 1, *Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)*, et IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et 2022 clarifiaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information. Le classement est affecté par les attentes de l'entité ou par les événements après la date de présentation de l'information (par ex. : la réception d'une renonciation ou le non-respect d'une clause restrictive).

Les clauses restrictives des arrangements de prêt n'auront pas d'incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant à la date de présentation de l'information si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de présentation de l'information. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive soit avant ou à la date de présentation de l'information, cela aura une incidence sur le classement en tant que passif courant ou non courant, même si la conformité à la clause restrictive n'est vérifiée qu'après la date de présentation de l'information.

Les modifications exigent des divulgations si une entité classe un passif en tant que passif non courant et que ce passif est assujéti à des clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de présentation de l'information. Ces divulgations comprennent :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information à propos des clauses restrictives; et
- des faits et circonstances, le cas échéant, indiquant que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives.

Les modifications clarifient également ce qui est signifié dans IAS 1 lorsqu'il est fait référence au « règlement » d'un passif. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même peuvent uniquement être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant si l'entité classe l'option comme un instrument de capitaux propres. Toutefois, les options de conversion qui sont classées comme passifs doivent être prises en considération lors de la détermination du classement d'un billet convertible en tant que courant ou non courant.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, conformément aux exigences normales de la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société pour les trois mois terminés le 31 mars 2024.

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a émis IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, mettant l'accent sur les mises à jour à l'état du résultat net. IFRS 18 a été émise en réaction aux préoccupations des investisseurs concernant la comparabilité et la transparence des informations présentées par les entités sur leur performance. Les nouvelles exigences introduites dans IFRS 18 aideront à assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires, particulièrement en ce qui concerne la définition du « résultat net d'exploitation ». Les

nouvelles informations requises pour certaines mesures de performance définies par la direction amélioreront également la transparence. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat net;
- les informations requises dans les états financiers pour certaines mesures de performance liées au résultat net qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance définies par la direction); et
- des principes de regroupement et de fractionnement améliorés s'appliquant aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; plusieurs des autres principes existants dans IAS 1 sont retenus, avec de légères modifications. IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation d'éléments dans les états financiers, mais pourrait changer ce qu'une entité présente comme étant son « résultat net d'exploitation ».

IFRS 18 s'appliquera aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027 et s'appliquera également aux données comparatives. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements importants

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses comptables ainsi que les principaux jugements dans l'application des méthodes comptables de la Société sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, et dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les trois mois terminés les 31 mars 2024 et 2023, tous déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Renseignements techniques

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion ont été révisés et approuvés par Guy Desharnais, Ph. D., géo, lequel est une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures de performance dans le présent rapport de gestion qui n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des normes IFRS de comptabilité, dont : (i) la marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits), (ii) le bénéfice ajusté, et (iii) le bénéfice ajusté par action de base. La présentation de ces mesures non conformes aux IFRS a pour but de fournir des renseignements supplémentaires et ces mesures ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de performance calculées conformément aux normes IFRS de comptabilité. Ces mesures ne sont pas nécessairement représentatives du bénéfice d'exploitation ni des flux de trésorerie d'exploitation tels que déterminés en vertu des normes IFRS de comptabilité. Puisque les activités d'Osisko se rapportent principalement aux métaux précieux, la Société présente les marges monétaires et les bénéfices ajustés puisqu'elle est d'avis que certains investisseurs utilisent ces éléments, ainsi que les mesures déterminées conformément aux normes IFRS de comptabilité, pour évaluer la performance de la Société comparativement à d'autres sociétés du secteur minier

des métaux précieux, qui présentent leurs résultats d'une manière similaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient calculer ces mesures non conformes aux IFRS différemment.

Au quatrième trimestre de 2023, les changements suivants ont été apportés à la composition du bénéfice ajusté :

- (i) tous les gains et les pertes sur placements à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net; avant ce changement, seuls les gains et les pertes latents sur placements étaient exclus du bénéfice net;
- (ii) tous les gains et les pertes de change à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net; avant ce changement, seuls les ajustements des gains et des pertes de change des activités poursuivies à l'état des flux de trésorerie étaient exclus du bénéfice net;
- (iii) l'incidence fiscale de tous les ajustements au calcul du bénéfice ajusté est maintenant prise en compte; avant ce changement, tous les impôts sur le résultat différés à l'état des résultats étaient exclus du bénéfice net.

Ces changements dans la manière dont la Société calcule le bénéfice ajusté ont été faits afin d'harmoniser ces calculs avec ses pairs et faciliter la comparaison entre les sociétés. Ces changements ont aussi une incidence indirecte sur le bénéfice ajusté par action de base puisque ce dernier est calculé à partir du bénéfice ajusté. Les données comparatives trimestrielles ont été retraitées pour refléter la composition actuelle du bénéfice ajusté.

Marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits)

La marge monétaire (en dollars) correspond aux produits diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage des produits) correspond à la marge monétaire (en dollars) divisée par les produits. Un rapprochement de la marge monétaire par type d'intérêt (en dollars et en pourcentage des produits) est présenté à la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le bénéfice ajusté est défini comme étant : le bénéfice net (la perte nette), ajusté pour certains éléments : les gains (pertes) de change, les charges de dépréciation et les reprises de valeur en lien avec les redevances, flux de métaux et autres intérêts, la variation de la provision pour pertes de crédit attendues, la radiation et la dépréciation de placements, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les gains (pertes) sur placements, la quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées, les frais de transaction, et d'autres éléments comme les gains (pertes) hors trésorerie ainsi que l'incidence fiscale de ces éléments. Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le bénéfice ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2024	2023
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$
Bénéfice net	15 073	20 848
Ajustements :		
Perte (gain) de change	3 250	(19)
Quote-part du résultat d'entreprises associées	13 558	6 145
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues et radiations	(1 895)	-
Dépréciation des placements	-	271
Gain sur placements	(456)	(2 097)
Incidence fiscale des ajustements	184	7
Bénéfice ajusté	29 714	25 155
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	185 761	184 429
Bénéfice ajusté par action de base	0,16	0,14

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens de la loi des États-Unis intitulée « *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* » et de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, à la capacité de compléter toute transaction annoncée, aux estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de production), aux prévisions pour 2024 portant sur les OEO et la marge monétaire présentées à la rubrique *Prévisions pour 2024* et aux autres prévisions basées sur les informations divulguées par les exploitants miniers, au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser des dividendes, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et les énoncés et les prévisions portant sur les onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, incluant les hypothèses indiquées à la rubrique *Prévisions pour 2024*, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations ou les prévisions s'y rapportant seront réalisées. Les énoncés prospectifs peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, de telle sorte que les résultats réels pourraient être significativement différents des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) dans les délais prévus, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) à l'issue défavorable de toute contestation ou tout litige concernant les titres de propriété, les permis ou les licences d'exploitation, (f) aux risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les autres facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux de métaux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement pour Osisko ou pour les exploitants des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'écllosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces écllosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut PFIC (*Passive Foreign Investment Company*) d'Osisko. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment, sans s'y limiter : l'absence de changement notable concernant les revenus continus et les actifs de la Société liés à la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre intérêt, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures et aux informations publiques (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (dont les attentes à l'égard du développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de changement défavorable concernant toute propriété significative, (iv) l'exactitude des énoncés et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales des propriétaires et des exploitants, et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat pour assurer l'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko souhaite avertir le lecteur que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils représentent et aux risques qu'ils

comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient être significativement différents de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs et par conséquent, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion ne sont pas garantis des rendements futurs et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Dans le présent rapport de gestion, Osisko se fie aux renseignements publiés par d'autres émetteurs et des tierces parties en ce qui a trait à ses actifs et par conséquent, n'assume aucune responsabilité à l'égard des renseignements publiés par ces tierces parties. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser ni de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent, présente ses ressources et réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minières sont régies par le Règlement 43-101. Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été décrites par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Dans un certain nombre de cas, Osisko a divulgué des estimations de ressources et de réserves couvrant des propriétés liées aux actifs miniers qui ne sont pas fondées sur les définitions de l'ICM, mais qui ont plutôt été préparées en fonction du code JORC et de la S-K 1300 (collectivement appelés les « codes étrangers acceptables »). Dans certains cas, les estimations basées sur les codes étrangers acceptables sont reconnues par le Règlement 43-101. Les sociétés déclarantes américaines doivent maintenant se plier aux nouvelles règles de divulgation minière en vertu de la sous-partie 1300 du règlement S-K (« S-K 1300 ») à compter du premier exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date. Bien que les définitions de l'ICM ne soient pas identiques à celles des codes étrangers acceptables, les définitions et les catégories de ressources et de réserves sont essentiellement les mêmes que celles de l'ICM prescrites par le Règlement 43-101, ce qui se traduit généralement par la présentation d'estimations de réserves et de ressources fondamentalement similaires. Néanmoins, les lecteurs sont avertis qu'il existe des différences entre les termes et les définitions de l'ICM et des codes étrangers acceptables, et qu'il n'y a aucune garantie que les réserves ou les ressources minérales seraient identiques si le propriétaire ou l'exploitant avait préparé les estimations de réserves ou de ressources selon un autre code. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties à la S-K 1300. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale, et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

Informations sur la Société

Redevances Aurifères Osisko Itée – Siège social

1100, av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Tél. : (514) 940-0670
Télécopieur : (514) 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1, Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Tél. : (441) 824-7474
Télécopieur : (441) 292-6140
Michael Spencer, directeur général

Redevances Aurifères Osisko Itée – Bureau de Toronto

100 King Street West
Bureau 5710
Toronto, Ontario, Canada M5X 1K1

Administrateurs

Norman MacDonald, président du conseil
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Jason Attew, président et chef de la direction
Edie Hofmeister
William Murray John
Robert Krcmarov
Pierre Labbé
Candace MacGibbon
David Smith

Dirigeants

Jason Attew, président et chef de la direction
Guy Desharnais, vice-président, évaluation de projets
Iain Farmer, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif
Grant Moenting, vice-président, marchés des capitaux
Brendan Pidcock, vice-président, ingénierie
Frédéric Ruel, vice-président, finances et chef
de la direction financière
Heather Taylor, vice-présidente, développement durable
et communications

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, Ph. D., géo., vice-président, évaluation de projets

Inscriptions en bourse – actions ordinaires

Bourse de Toronto : OR
Bourse de New York : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie TSX (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.